



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2025

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-cinq, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Étaient présents (25) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, M. BERTHOU, MME LALLEMAND, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. DABIN, M. LABARRE, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LÉCUREUIL, MME PÉRESSE, MME DELERUE, M. MICHENOT.

Absents, excusés et représentés (4) :

M. LE COZ a donné pouvoir à MME DOUSSET,
M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE,
M. AMPROU a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,
MME PAQUET a donné pouvoir à M. MICHENOT.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME MÉRIADEC.

ORDRE DU JOUR

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025.

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Vie des assemblées

Installation d'un nouveau conseiller municipal.

2025-27 / Modification de la composition des commissions municipales.

2025-28 / Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

2025-29 / Modification de la représentation à l'EHPAD.

❖ Finances et Ressources Humaines

2025-30 / Approbation du compte financier unique 2024.

2025-31 / Affectation définitive des résultats 2024.

2025-32 / Autorisation de lancement du marché de construction de vestiaires football et d'une salle de convivialité.

❖ Urbanisme

2025-33/ Incorporation dans le domaine privé communal d'un bien présumé vacant et sans maître cadastré AM94.

2025-34/ Cession de la parcelle cadastrée AA1011.

❖ Accessibilité

2025-35 / Présentation du rapport 2024 de la commission communale pour l'accessibilité.

❖ Archives

2025-36/ Acceptation d'un don à la commune.

❖ Questions et informations diverses

Informations

1/ : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:11:02

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal.

 Pas d'intervention ni de débat.

Le procès-verbal est approuvé par :

23 voix pour

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME BRIZARD, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, M. BERTHOU, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. AMPROU, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LÉCUREUIL, MME DELERUE, MME PAQUET.

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 10/02/2025 : M. GAVOUYÈRE, M. LE COZ et MME PÉRESSE

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 24/03/2025 : MME LALLEMAND, M. LABARRE et M. MICHENOT.

2/ Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:12:35

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à :

- 00:15:31 de M. Moussu qui questionne la gratuité des charges pour le logement d'urgence (eau, électricité, gaz) et suggère un passage via le CCAS.
- 00:20:30 de M. Moussu qui alerte sur la vigilance à avoir concernant les impacts écologiques sur la zone humide utilisée temporairement par le chantier.

Vie de assemblées

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:10:11

Mathieu Dabin est officiellement installé comme conseiller en remplacement de M. Patrick Gavouyère.

2025-27/ Modification de la composition des commissions municipales.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:22:16

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier la composition des commissions municipales suite au décès de M. Gavouyère.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de désignation des nouveaux membres des commissions en remplacement de
- M. Patrick GAVOUYÈRE, comme suit :
 - o Urbanisme : M. Philippe BERTHOU
 - o Finances / Ressources Humaines : M. Matthieu DABIN
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-28/ Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:24:10

Monsieur le Maire indique que la délibération est retirée. Il explique que la préfecture a confirmé qu'aucun renouvellement n'est requis en cas de démission d'un suppléant.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à :

- 00:25:10 de M. Moussu qui soulève un problème potentiel d'absence de suppléant en cas d'indisponibilité d'un titulaire.
- 00:26:02 de M. Morinière qui clarifie que les titulaires suffisent pour atteindre le quorum.

2025-29/ Désignation d'un nouveau délégué au conseil d'administration de l'association hospitalière du Pellerin (résidence Simon Ringeard).

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:27:51

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la commune auprès de la résidence Simon-Ringeard.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:28:45 de M. Michenot qui regrette que la suppléante initiale n'ait pas été automatiquement promue titulaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- de modifier la délibération n°2020-47 en désignant Mme Sylvia Brizard représentante titulaire de la commune auprès du CA de l'association hospitalière du Pellerin (résidence Simon Ringeard) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Finances - Ressources humaines

2025-30/ Approbation du compte financier unique 2024.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:30:56

Monsieur Monnié présente le compte financier unique 2024.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:47:17 de Mme Delerue qui signale une erreur de date dans la délibération (mention de 2024 au lieu de 2025).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 28 voix pour - M. le Maire n'ayant pas participé au vote.

2025-31/ Affectation définitive des résultats 2024.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:45:35

Monsieur Monnié présente l'affectation définitive des résultats.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:47:17 de Mme Delerue qui signale une erreur de date dans la délibération (mention de 2024 au lieu de 2025).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 827 840,80 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-32/ Autorisation de lancement du marché de construction de vestiaires football et d'une salle de convivialité.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:48:26

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de lancer une consultation auprès des entreprises dans le cadre d'un marché en procédure adaptée pour la construction de vestiaires de football.

 Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à engager la procédure de passation du marché public de travaux pour la construction des vestiaires et de l'espace de convivialité selon les modalités de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché ainsi que toute décision concernant les avenants éventuels.

Approuvé par 21 voix pour et 8 contre (M. Labarre, Mme Péresse, Mme Delerue, M. Dréan, M. Lécureuil, M. Moussu, Mme Paquet et M. Michenot).

Urbanisme

2025-33/ Incorporation dans le domaine privé communal d'un bien présumé vacant et sans maître cadastré AM94.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:51:53

Monsieur le Maire présente la procédure permettant à la commune d'intégrer un bien dit « sans maître » au sein du domaine privé de la commune.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'intégration de la parcelle cadastrée section AM numéro 94 dans le patrimoine privé communal. Cette intégration sera constatée par arrêté du Maire qui sera publié au Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2025-34/ Mise en vente de la parcelle cadastrée AA1011 sise rue du Docteur Gilbert Sourdille.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:55:28

Monsieur le Maire indique que la commune possède une parcelle longeant les Halles et permettant l'accès au jardin qui se situe à l'arrière du bâtiment. Cet espace étant inutilisé, la commune souhaite le mettre en vente.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à faire estimer la parcelle cadastrée AA1011 et à procéder à sa mise en vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accessibilité

2025-35/ Présentation du rapport 2024 de la commission communale pour l'accessibilité.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:58:04

Mme Dousset, Mme Brizard, Mme Mériaadec, M. Dréan, M. Bihan et M. Michenot : présentent le rapport.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à :

- 01:17:08 de M. Michenot qui insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts, même au-delà du mandat.
- 01:17:35 de Mme Delerue qui interroge sur la participation d'agents municipaux à DuoDay 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- de prendre acte de la présentation.

Approuvé à l'unanimité.

Archives

2025-36/ Acceptation d'un don à la commune.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:18:22

Monsieur le Maire indique au conseil que Monsieur Jacques TOUBLANC a proposé de faire don à la commune d'un ensemble de documents historiques et techniques se rapportant à l'histoire locale et fluviale.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter le don de Monsieur Jacques TOUBLANC tel que décrit ci-dessus ;
- de remercier officiellement le donateur pour sa contribution à la valorisation du patrimoine communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de ce don.

Approuvé à l'unanimité.

Questions orales

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°1 au sujet des vestiaires.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:20:15

« Lors du CM du 10/02/2025 nous vous avions demandé quand était prévue la réouverture des vestiaires pour les collégiens suite à un dégât des eaux. Depuis les vestiaires ont été rouverts mais leur état est à la limite de l'insalubrité avec notamment la présence de moisissures. Que comptez-vous faire pour que la rentrée de Septembre se passe dans de bonnes conditions pour les élèves mais aussi pour les professeurs ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 01:20:56 sur le fait que : le bâtiment des vestiaires est très ancien et a coûté cher à sa construction, mais a souffert d'un manque de suivi lors des travaux ; qu'il a été gravement endommagé par une inondation (rupture de canalisation), entraînant de l'humidité et des champignons, qu'il a fallu du temps pour assécher le bâtiment et remettre en état la ventilation (VMC), qui fonctionne désormais ; que des réparations ont été faites : remplacement de panneaux techniques, 5 vestiaires sur 6 sont utilisables ; qu'un nettoyage d'urgence a été fait immédiatement, puis un entretien régulier (lundi, mercredi, vendredi) est assuré par un agent communal ; que le club de football utilisateur des lieux ne signale aucun problème ; qu'un échange avec le principal du collège montre que les problèmes signalés ont été traités rapidement et aucune nouvelle plainte n'a été reçue depuis trois semaines. Enfin, M. le maire propose une visite libre des lieux pour constater l'état actuel.

Fin de la séance à 20h23

Fait au Pellerin,

Cécile Mériadec
1^{ère} Adjointe
Déléguee à la Petite Enfance, à l'Enfance
et à la Jeunesse.



M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,



M. MONNIÉ,



M. BERTHOU,



M. LÉCUYER,

MME MÉRIADEC,



MME DOUSSET,



MME SÉROT,

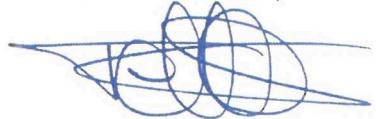
MME BRIZARD



M. BIHAN,



MME TEILLET,



M. GOUPIL,



MME FOURAGE,

M. PLAINEAU,

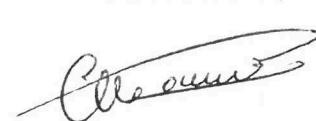
MME MERLET,



MME KERFOURN,



M. AMRPOU,



M. MOUSSU,

M. DRÉAN,

M. LÉCUREUIL,

MME DELERUE,



MME PAQUET.

